



Association parents d eleves

Par **JEAN**, le **10/11/2008** à **10:41**

Bonjour , la présidente de l'ancienne association des parents d'élèves ne fait pas les démarches nécessaires pour que le nouveau bureau puisse prendre le commandes et de plus refuse de donner le chéquier de l'association en emmetant le projet de s'en servir en achetant des jouets , dépenses selon nous totalement inutiles vu les projets d'école qui auraient besoin dde fonds pour voir le jour ; cette dame n'a d'ailleurs plus d'enfant dans l'école . que peut on faire pour la faire fléchir ?

Merci d'avance

Cordialement Jean Garcia ,vice président de l'APE

Par **avocat droit public**, le **10/11/2008** à **18:18**

Il faut regarder pour le savoir ce que prévoient les statuts de l'association.

Eric HALPERN
Avocat à la Cour

<http://www.cabinet-halpern.com>